

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 03 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°26-01	27	03	05	30
Pour la délibération n°26-02	27	02	05	29
Pour la délibération n°26-03 à 26-021 incluse	29	03	04	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, MM. GERMAIN PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUHEL, WUILQUE, Mmes LETOURNEUR, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE (à partir du point n°2), Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir du point n°2) BALSAN (à partir du point n°3), Mme LESAULNIER, MM THOMAS, VALLÉE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (Maire)
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Nolwenn LÉOSTIC ayant donné pouvoir à M. Philippe BRUN

ABSENT : - M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-16 Mise a disposition de l'agglomération Seine-Eure d'un agent de la Ville de Louviers pour l'interim de la direction du CIAS

Certifié exécutoire
 Par transmission en sous-
 préfecture
 Le :
 Par affichage, le

12 FEV. 2023

12 FEV. 2023

Fait à Louviers, le 12 FEV. 2023



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260209-26-16-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

MISE À DISPOSITION DE L'AGGLOMERATION SEINE-EURE D'UN AGENT DE LA VILLE DE LOUVIERS POUR L'INTERIM DE LA DIRECTION DU CIAS

RAPPORT

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'Agglomération Seine Eure axe actuellement son intervention dans une politique volontariste d'accompagnement des publics en vue de leur maintien à domicile. Ayant su, notamment avec le Département de l'Eure, émarger à tous les dispositifs visant à valoriser les interventions de ses agents au profit des bénéficiaires, il est devenu un acteur incontournable de l'aide à domicile de service public sur le territoire.

Sous l'autorité du Vice-Président et du Président du CIAS, rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Adjoint des services à la population de l'Agglomération Seine Eure, le directeur du CIAS gère son activité d'aide à domicile (80 agents, 2,8 millions de budget) ainsi que le volet soin dévolu au CIAS dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile (SAD), en gérant la coordination des acteurs, la convention avec les partenaires, et l'ensemble des étapes du projet.

Le directeur doit porter, accompagner et faciliter la réforme SAD en cours, être en capacité de comprendre les enjeux, faire preuve d'aisance relationnelle démontrée avec l'ensemble des acteurs qu'il a déjà côtoyés. Il a à cœur d'agir pour le service public à destination du grand âge.

Il organise le service et les équipements en cohérence avec les décisions politiques, les dispositifs partenariaux et les évolutions réglementaires.

Le départ de l'actuelle directrice en charge de ces missions est prévu le 18 mars 2026. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de l'Agglomération Seine Eure a décidé de suspendre le recrutement pendant la période électorale en cours.

Cependant, un intérim peut être mis en place par le biais du savoir-faire dont dispose la commune de Louviers, objet de la présente convention entre la commune de Louviers et le CIAS Seine Eure.

Ainsi la Commune de Louviers accepte de mettre à disposition de l'Agglomération un agent à mi-temps afin que les missions de celui-ci soient déterminées et organisées au sein du CIAS Seine Eure.

L'agent percevra la rémunération correspondant à son grade qui lui sera versée par la commune de Louviers.

CIAS Seine Eure
027-2212703755-20260209-26-16-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

La commune émettra tous les 2 mois, à l'encontre du CIAS Seine Eure, un titre de recette correspondant au poste chargé de l'agent concerné.

Une convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération, formalisera cette mise à disposition.

Les membres du Conseil sont donc invités à :

- Approuver la mise à disposition de l'agent de la commune de Louviers au CIAS Seine-Eure,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition, ses avenants éventuels ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré;

Vu le Code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

APPROUVE la mise à disposition de l'agent de la commune de Louviers au CIAS Seine-Eure,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition, ses avenants éventuels ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes seront inscrites sur le chapitre 012 du budget principal ;

Adoptée à l'unanimité

